

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 Septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Ludovic ROHART, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 22 septembre 2023.

Présents : LUDOVIC ROHART, MAIRE, GUY DERACHE, MICHEL PIQUET, CARINE GAU, DIDIER BAERT, NELLY THIEFFRY, NATHALIE GABRYELEWICZ, MARC DUPUIS, DAVID ACHIN, PATRICK FREMAUT, GILDA GRIVON, ROGER VANDEVYVERE, CECIL DEMULIER, LISE FOUCART, SEBASTIEN HENNON, AUDREY MILLET, EMILIE PLAISANT ET MARINE HERLEM.

Ont donné pouvoir : FRANÇOISE DUPRE-BARTHELEMY A GUY DERACHE, MARIE-JOSEE MASSON A GILDA GRIVON, FREDERIC SZYMCZAK A DIDIER BAERT, CECILE DUPUIS A NELLY THIEFFRY, MICHEL DEPRES A MARC DUPUIS, AMANDINE DUQUESNE-PEQUEUX A CARINE GAU, JEROME DERVAUX A LUDOVIC ROHART, ANDRE DARRAS A MICHEL PIQUET, JACQUES LEMAIRE A CECIL DEMULIER

EXCUSES : ANNE-SOPHIE DEBERDT ET MATTHIEU CAUVIN.

M. le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Mme Carine GAU et comme secrétaire adjointe Mme Virginie MEAUZOONE.

M. le Maire propose d'approuver le compte rendu de la réunion du 22 juin 2023 dont un exemplaire a été envoyé avec la convocation au présent conseil.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de crédit
2. Admissions en non-valeur
3. Adhésions au SIDEN-SIAN
4. Adhésion aux services de prévention du Cdg 59 Pôle Santé au Travail
5. Recrutement de contractuels de droit public
6. Dénomination d'une nouvelle résidence au Carnoy
7. Echange de parcelles avec SIA HABITAT
8. Rétrocession dans le domaine public de parcelles de 3F Notre Logis

9. Cession de la parcelle A2957 rue de Falemprise
10. Adhésion au service commun énergie de la CCPC
11. Dénomination de la nouvelle salle de sports rue Albert Poutrain
12. Dénomination de la salle de tennis de table du complexe sportif Nov'orca
13. Demande de subvention à la Région dans le cadre de l'extension et de la rénovation du complexe sportif Nov'orca
14. Politique régionale de « Redynamisation des centres-villes et des Centres-bourgs »
15. Aménagement de la RD 953
16. Solidarité avec le Maroc et la Libye

M. le Maire salue la présence de deux présidents d'association, Monsieur DEWEINE et Monsieur DORCHIES.

Il informe que les pompiers ont enfin emménagé dans le nouveau centre d'incendie et de secours d'Orchies. Un peu plus tôt dans la semaine, M. le Maire a été invité à participer à leur barbecue et a pu une nouvelle fois visiter le centre.

Il indique également que l'inauguration de l'école de production automobile de la Pévèle a eu lieu ce mercredi 27 septembre 2023. Parmi la deuxième session, 4 jeunes Orchésiens pourront profiter de cette école. L'idée principale est de remettre à l'emploi les jeunes en difficultés ayant abandonné leurs études.

M. le Maire a proposé à Monsieur SCIORTINO, Directeur de l'établissement, de venir donner quelques heures de cours d'éducation civique auprès de ces jeunes.

- 1 -

OUVERTURE DE CREDIT

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'intercommunalité.

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u>		<u>+ 115 000 €</u>
Chapitre 011		
- Article 60612	S/F 512	- 32 300 €
Chapitre 65		
- Article 657362	S/F 024	+ 60 000 €
- Article 65314	S/F 020	+ 15 000 €
- Article 6541	S/F 020	+ 2 000 €
- Article 65818	S/F 020	+ 8 000 €

-	Article 658887	S/F 020	+ 25 000 €
Chapitre 66			
-	Article 66111	S/F 01	+ 34 300 €
Chapitre 67			
-	Article 673	S/F 281	+ 3 000 €
<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT :</u>			<u>+ 115 000 €</u>
Chapitre 73			
-	Article 73141	S/F 01	+ 30 000 €
-	Article 73111	S/F 01	+ 85 000 €
<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</u>			<u>+ 609 600 €</u>
Chapitre 041	OPFI art. 2313	S/F01	+ 9 600€
Chapitre 23			
-	Article 2313	OPNI S/F 020	+ 599 300 €
Chapitre 16			
-	Article 165	OPFI S/F 020	+ 700 €
<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT :</u>			<u>+ 609 600€</u>
Chapitre 041	OPFI art. 238	S/F01	+ 9 600€
Chapitre 16			
-	Article 1641 (Emprunt)	OPNI S/F 01	+ 600 000€

M. le Maire remercie M. PIQUET pour cette présentation et souligne que les projets sur Orchies se développent un peu plus rapidement qu'ailleurs. En effet, des dépenses d'investissements programmées normalement sur l'année 2024 seront réalisées dès cette année, plus particulièrement le service de gestion comptable.

C'est pourquoi la ville est contrainte de faire un recours à l'emprunt.

Le service de gestion comptable sera livré prochainement à l'administration fiscale qui aura jusqu'au 15 janvier 2024 pour en finir l'aménagement. L'idée est donc, qu'à cette date, les 38 communes de la communauté de communes Pévèle Carembault, ainsi que quelques communes du cœur de l'Ostrevent, puissent y être accueillies.

De la même façon, le budget de la CCPC sera confié à ce service de gestion comptable.

M. le Maire a eu la confirmation qu'il y aura une vingtaine d'agents affectés à ce service et que l'espace co-working (unique au niveau national) prendra fonction à cette même date.

Il estime que c'est une opération intéressante pour la ville d'Orchies sur l'aspect de l'emploi et du développement local. Ce bâti est financé en partie par des subventions et le reste à charge pour la commune fera l'objet d'un loyer annuel de 140 000€ pendant 9 ans avec l'administration fiscale.

-2-

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. le Maire donne la parole à M. Michel PIQUET, adjoint aux Finances, au Développement économique et à l'Intercommunalité.

A la demande de la Trésorerie, le conseil municipal est invité à approuver les admissions en non-valeur suivantes :

- 24,50€ pour des droits d'occupation du domaine public pour la pose d'un échafaudage
- 50€ pour des taxes de création
- 1 404,36€ pour des frais de cantine
- 6 600€ pour des impayés de loyer

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdits admissions en non-valeur.

-3-

ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE, 1er adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme.

Le Comité du SIDEN-SIAN a approuvé l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes :

- d'AVELIN et IWUY pour le département du Nord
- d'ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE et TORTEQUESNE pour le département du Pas-de-Calais

avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérants des collectivités membres du SIDEN-SIAN doivent être consultées.

Il est donc proposé d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité lesdites adhésions.

-4-

ADHESION AUX SERVICES DE PREVENTION DU Cdg 59 POLE SANTE AU TRAVAIL

M. le Maire donne la parole à Mme Nathalie GABRYELEWICZ, adjointe à l'enfance, à la jeunesse et au handicap.

La commune d'Orchies adhère depuis 1990 au Pôle Santé Travail Métropole Nord.

Or, dans un contexte de pénurie médicale, cet organisme nous a annoncé qu'ils n'étaient plus en capacité d'assurer un suivi conforme aux prescriptions légales à partir du 30 septembre prochain.

Il est donc proposé d'adhérer au Pôle Santé Travail du Centre de gestion du Nord.

La contribution annuelle est de 85€ par agent, soit 11 050€ pour 130 agents.

Jusqu'à présent, le coût était d'environ 15 000€ par an.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite adhésion.

-5-

RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

Le conseil municipal est invité à approuver la création d'emplois pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un besoin saisonnier ou une vacation.

Dans ce cadre, il est proposé d'autoriser M. le Maire à recruter :

- deux CDD à temps complet du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024 au service entretien des bâtiments
- un CDD à temps complet du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024 au service communication
- un CDD à temps complet du 1er novembre 2023 au 31 octobre 2024 au secrétariat de la DGS
- un CDD à temps non complet (20 heures hebdomadaires) au service comptabilité
- deux CDD à temps complet du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024 aux services techniques

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit recrutement de contractuels.

-6-

DENOMINATION D'UNE NOUVELLE RESIDENCE AU CARNOY

M. le Maire donne la parole à Patrick FREMAUT, conseiller municipal délégué à l'Emploi et aux Sports.

A la demande de FLOREVIE, le conseil municipal est invité à choisir un nom pour la nouvelle résidence de 21 logements en accession située rue des Myosotis, des Violettes et des Jonquilles.

Il est donc proposé de l'appeler Résidence LES CAMELIAS.

M. Patrick FREMAUT souhaite apporter quelques précisions sur cet arbuste de type vivace au feuillage persistant. Cette plante peut fleurir de décembre à mai selon les variétés et peut résister à des températures de moins 20°C. Le Camélia symbolise la longévité, la fidélité et le bonheur dans le langage des fleurs.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite dénomination.

-7-

ECHANGE DE PARCELLES AVEC SIA HABITAT

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Le 2 février dernier, le conseil municipal a approuvé l'échange sans soulte suivant :

- rétrocession à la commune d'espaces verts et d'un poste transformateur : parcelles section A n°2328p (70 m²), 2322p2 (177 m²), 2337p1 (15 m²), 2332 (16 m²) et 2336 (70 m²)

soit une surface totale de 348 m²

- cession à SIA HABITAT d'une partie d'un jardin d'un logement : parcelle section A n°2642p1

pour une surface de 20 m²

A la demande du notaire de SIA, il est proposé au conseil municipal de préciser que la surface cédée à SIA HABITAT a été au préalable désaffectée et déclassée.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ledit échange de parcelles.

-8-

RETROCESSION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES DE 3F NOTRE LOGIS

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Le 16 mars dernier, le conseil municipal a donné un avis favorable à l'intégration dans le domaine public communal de parcelles appartenant à 3F NOTRE LOGIS pour une surface totale de 18 218 m².

Ces parcelles correspondent aux voiries du clos Matisse et des espaces verts attenants.

Depuis, nous avons également noté que trois parcelles situées rue du général Giraud étaient restées propriété de 3F.

Il est donc proposé de les intégrer au domaine public communal à titre gratuit.

Il s'agit des parcelles AA 348, 349 et 350.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite rétrocession.

-9-

CESSION DE LA PARCELLE A2957 RUE DE FALEMPRISE

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Par délibération du 16 décembre 2021, le conseil municipal avait approuvé la cession au prix de 210 000€ de la parcelle A2957 située rue de Falemprise.

Après négociation avec l'acquéreur, M. Olivier VERCRUYSSSE, ce prix est passé à 230 000€.

Il est donc proposé d'approuver la vente de cette parcelle.

Pour information, le prix de vente initial de 210 000€ n'appelait pas d'observation de la part des Domaines.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite vente de parcelle.

-10-

ADHESION AU SERVICE COMMUN ENERGIE DE LA CCPC

M. le Maire donne la parole à M. Marc DUPUIS, adjoint à la Transition énergétique.

A l'occasion des conseils communautaires des 27 mars et 22 mai 2023, la communauté de communes Pévèle-Carembault a approuvé la création du service commun énergie.

Les communes qui adhéreront à ce service commun bénéficieront d'une aide d'ingénierie en vue de favoriser les travaux de rénovation énergétique performants et la mise en place d'énergies renouvelables, notamment photovoltaïques.

Dans le contexte actuel de lutte contre le changement climatique, de raréfaction des ressources et d'augmentation des coûts énergétiques, l'efficacité énergétique du patrimoine est un enjeu majeur.

Il est donc proposé d'adhérer à ce nouveau service.

M. le Maire demande à M. Marc DUPUIS de rappeler au conseil les différentes réflexions en cours.

M. Marc DUPUIS énumère donc les différents projets sur la commune :

- ❖ Mise en place de panneaux photovoltaïques sur l'extension de la salle de sport No'vorca
- ❖ Constitution d'un réseau de chaleur via la chaleur de l'usine Leroux :
*Les spécialistes suggèrent à la ville d'explorer d'autres pistes de production de chaleur car si l'usine vient à être en arrêt, il n'y aura donc plus de chaleur à disposition. De plus l'usine Leroux, depuis son rachat, a une volonté d'améliorer la qualité de leurs infrastructures (projet d'extension).
Une identification est en cours également pour un autre réseau de chaleur pour les bâtiments municipaux, le collège, la maison de retraite et/ou des immeubles privés. Aujourd'hui une estimation de puissance doit être réalisée afin de dimensionner correctement une chaufferie biomasse et son emplacement.*
- ❖ Les bornes de recharge électrique sur le domaine public notamment dans les grandes surfaces (loi obligeant cette fonctionnalité) et dans la commune sur des stationnements permettant de recharger 1 ou 2 heures maximum.

M. le Maire indique qu'ils travaillent tous activement sur ces sujets importants et essentiels pour la ville.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité ladite adhésion.

- 11 -

DENOMINATION DE LA NOUVELLE SALLE DE SPORTS RUE ALBERT POUTRAIN

M. le Maire donne la parole à Mme Audrey MILLET, conseillère municipale aux Sports.

La nouvelle salle de sports rue Albert Poutrain est désormais fonctionnelle.

Il est proposé au conseil municipal de lui donner le nom d'Alain PLAISANT.

Alain PLAISANT est né à Orchies en 1939.

Il est élu au conseil municipal de 1965 à 1990.

En 1980, il présidait le club de gymnastique la Concorde.

A la même époque, les cours de gymnastique étaient dispensés par Georges BRIHAY.

M. le Maire indique avoir rencontré M. Alain PLAISANT avec M. Guy DERACHE. Ce dernier fut très ému et reconnaissant.

Il tient à remercier Mme Betty MORETTI pour cette belle proposition.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite dénomination.

-12-

DENOMINATION DE LA SALLE DE TENNIS DE TABLE DU COMPLEXE SPORTIF NOV'ORCA

M. le Maire donne la parole à Mme Nelly THIEFFRY, adjointe aux écoles et présidente de l'Amicale laïque, ainsi qu'à M. David ACHIN, conseiller municipal à la Transition numérique.

Mme Nelly THIEFFRY souhaite raconter l'histoire d'un Orchésien qui a dédié sa vie aux autres. Elle l'a connu il y a environ 55 ans, à l'époque il s'occupait du camp de vacances, l'ancêtre du centre de loisirs de nos jours.

Il était déjà impliqué dans l'organisation de cette association en tant que secrétaire puis il y a eu le sport, et plus particulièrement le tennis de table qu'il a dirigé en club.

Parallèlement, il a occupé le poste d'enseignant et a été président de l'amicale laïque pendant de nombreuses années. Toute une vie de dévouement et de bénévolat.

M. David ACHIN indique que depuis quelques mois nous avons débuté les travaux de modernisation et d'extension de la salle de tennis de table au complexe sportif Nov'orca.

Ces travaux avancent bien et dans quelques mois nous aurons la chance de l'inaugurer.

En prévision, nous vous proposons de statuer sur le nom de cette salle. Les bureaux de l'amicale laïque et d'atout Ping ont fait à M. le maire une proposition.

Nous en avons échangé lors d'un bureau municipal.

A titre personnel, il a beaucoup d'affection pour cet homme. Une personne qui est pour lui un exemple d'engagement auprès des autres. Il a passé sa vie professionnelle au service des enfants notamment.

Nous avons pensé à une personne investie dans le milieu associatif orchésien depuis 50 ans et qui est président du club de tennis de table qu'il a fondé en 1989.

Personne respectée et admirée par nombre d'entre nous...

Nous vous proposons d'appeler la salle de tennis de table la salle Michel d'Orchies.

M. le Maire donne la parole à M. Michel DORCHIES, président du tennis de table.

Celui-ci déclare être honoré par la décision du conseil municipal, ceci est très rare qu'un dirigeant soit amené à donner son nom à une salle. Un réel souvenir pour ses successeurs, souvenir gravé dans le marbre. Il remercie les membres du conseil pour leur reconnaissances.

M. le Maire remercie M. Michel DORCHIES pour son approbation et son dévouement auprès de tous.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite dénomination.

-13-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION DANS LE CADRE DE L'EXTENSION ET DE LA RENOVATION DU COMPLEXE SPORTIF NOV'ORCA

M. le Maire donne la parole à Mme Audrey MILLET.

Dans le cadre des travaux d'extension et de rénovation du complexe sportif Nov'orca, il est proposé au conseil municipal de solliciter la Région Hauts-de-France pour une subvention de 100 000€.

Cette demande s'inscrit dans le programme régional d'investissement en faveur des équipements sportifs à rayonnement local.

Plan de financement

Montant prévisionnel des travaux : 686 933,42€ HT

Fonds de concours CCPC : 199 765€ (29,08%)

Région Hauts-de-France : 100 000€ (14,56%)

Ville d'Orchies : 387 168,42€ (56,36%)

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite demande de subvention.

-14-

POLITIQUE REGIONALE DE « REDYNAMISATION DES CENTRES-VILLES ET DES CENTRES BOURGS »

M. le Maire donne la parole à Mme Lise FOUCART, conseillère municipale à la Civilité, la Culture et l'Académie de musique.

La candidature de la ville d'Orchies a été retenue afin de bénéficier des différents volets d'accompagnement de la seconde phase de la politique de « Redynamisation des Centres-villes et des centres-bourgs ».

Pour rappel, pour la phase 1, la Région a alloué à la commune une subvention d'un montant total de 456 088,96€.

Cette subvention a été affectée :

- à des achats de bâtiments (taux de subvention de 20%) :

- Tour à diable : subvention de 112 000€
- friche ANDRIVON : subvention de 71 495€
- hangar rue Wattrelot : subvention de 11 400€
- ancienne auto-école rue Warocquier Rempart : subvention de 30 767€

- à des travaux (taux de subvention de 50%) :

- aménagement du contour de l'Eglise : subvention de 172 956€

Pour la phase 2, la commune peut bénéficier d'une subvention supplémentaire de 500 000€.

Dans ce cadre, les communes partenaires s'engagent à respecter l'ensemble des principes détaillés dans une Charte d'engagement que le conseil municipal est invité à adopter.

Dans ce cadre, les trois priorités à respecter sont :

- agir sur l'attractivité globale des centres-villes et des centres-bourgs
- prévenir l'inflation de l'offre en périphérie et créer les conditions de sa mutabilité
- diversifier les activités commerciales en lien avec les nouveaux modèles de consommation

Mme Carine GAU souhaite dire quelques mots à propos de la politique menée par la municipalité pour le développement du centre-ville. Un point d'honneur sur la librairie qui a ouvert ses portes récemment, situé derrière la mairie. Celle-ci nommée « Atelier libre », regroupe une variation de styles de livres.

La propriétaire de cette librairie est à l'écoute des clients et a mis en place des ateliers lecture ainsi que des séances de dédicaces avec le BCO. Une belle initiative de leur part.

Mme Emilie PLAISANT souhaite réagir sur le nouveau commerce qui a ouvert ses portes début septembre, un nouveau concept sur Orchies : un SPA pour bébés. Cette structure, situé rue François Herbo, accueille les petits de 2 à 18 mois. C'est un centre de bien-être, de massage et d'hydrothérapie qui permet simplement aux mamans ainsi qu'à leur bébé de passer un moment de détente et de partage.

M. Cécil DEMULIER souhaite rebondir également sur la librairie car il avait au départ un petit doute sur la diversité des livres. Grand consommateur de BD, il fut très surpris. Il indique s'y rendre assez souvent, que les commandes arrivent très vite et que par conséquent il n'utilise plus la plateforme Amazon.

M. le Maire ajoute également d'autres commerces comme Addict boutique ou bien le magasin de CBD.

Il indique avoir reçu dernièrement deux porteurs de projets similaires :

- un café mangas, avec vente de produits dérivés autour du manga à destination des adolescents (pas de vente d'alcool) ;
- un bar, par les dirigeants de l'association « CETAKI ».

La Foccacina est en pleine réflexion sur un développement de son activité.

Un permis de démolition est en cours afin de créer un parking de 20-25 places au niveau de la rue Louis Wattrelot.

Une fois que le service de gestion comptable aura pris ses fonctions, la ville récupérera le bâtiment de la perception. La ville souhaite réserver le rez-de-chaussée du bâtiment à des actions d'une ou plusieurs cellules commerciales.

Pour finir, un travail avec la CCI est en cours afin de créer une foncière commerciale qui permettra d'être accompagné sur l'achat de commerces.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite décision.

-15-

AMENAGEMENT DE LA RD 953

M. le Maire donne la parole à M. Guy DERACHE.

Le Département du Nord, en partenariat avec les communes d'Orchies et de Beuvry-la-Forêt, propose des travaux d'aménagement et de végétalisation de la RD 953 entre Orchies et Beuvry-la-Forêt.

Il est donc proposé d'autoriser M. le maire à signer la convention avec le Département du Nord.

Les travaux sur la RD 953 devraient démarrer entre Orchies et Beuvry-la-Forêt au mois d'avril 2024 en partant de Beuvry-la-Forêt pour revenir jusqu'à Orchies au niveau de la Pévèle Arena. La deuxième partie, à savoir de la Pévèle Arena jusqu'au magasin Leclerc, est prévue en début 2025.

Budget total de l'opération : 8 637 000€ HT

Part Département : 4 189 100€ HT (48,50%)

Part Beuvry-la-Forêt : 2 542 800€ HT (29,44%)

Part Orchies : 1 905 100€ HT (22,06%)

De plus, subvention annoncée par le Département de 912 000€ au titre des PTS (Projets territoriaux structurants) de 2024 à 2026 :

soit un reste à charge prévisionnel de 993 100€ HT pour la ville d'Orchies

soit 39,42% du montant des travaux sur le territoire communal

Les travaux sont importants et très onéreux. Pour ce faire aujourd'hui, le Département a déjà mis beaucoup d'argent. Le projet s'accompagne de deux façons :

- la voirie, entièrement prise en charge par le Département (circulation automobile) et les accotements par la commune.

Le souhait étant de réaliser une piste cyclable et un trottoir de chaque côté de la ville jusqu'à la Pévèle Arena afin que les piétons et cyclistes puissent circuler en toute sécurité. Cette route va donc être rétrécie, le Département va donner une subvention en 2024 de 480 000€, en 2025 de 132 000€ et en 2026 de 300 000€ ;

- une liaison, du rond-point de la Pévèle d'Arena jusqu'à la gare.

Ce projet, après décomptage du Département et de plusieurs personnes, indique que le flux de véhicules à cet endroit n'est pas si important. Ce projet a donc été abandonné du fait que le Département n'était pas encore propriétaire de tous les terrains nécessaires.

A la suite d'une réunion, le Département a décidé de faire une piste cyclable ainsi qu'un piétonnier du rond-point de la Pévèle Arena jusqu'à la gare. Le Département s'est engagé à prendre en compte ce chemin, à son propre compte.

M. Guy DERACHE remercie M. le Maire pour ses interventions auprès du Président du Département.

M. le Maire indique au conseil que la ville a la chance d'être très fortement accompagnée par le Département sur un tas d'opérations. D'ailleurs au cours d'un entretien avec le président M. Christian POIRET, ce dernier a déclaré qu'à l'avenir le Département sera en mesure d'accompagner la ville sur cet aménagement. En effet, une subvention de 60% sur la part communale d'une départementale, offre non négligeable pour la commune.

Comme rappelé par le 1^{er} adjoint, le Département prendra à sa charge à la fin des travaux en mi 2026, la réalisation d'une voie cyclable dédiée entre la Pévèle Arena et la gare.

A l'époque, une desserte a pu être évoquée, un certain nombre d'action avait été lancé pour la réaliser. Il se trouve que le Département avait déjà répondu sur le montant des travaux, à savoir un montant s'élevant à 5,3 millions HT. De sorte que la moitié du montant soit aux dépens du bloc communal et de l'autre par le Département.

Cependant, le bloc communal dans la mesure où la CCPC ne souhaitait pas y contribuer, le reste à charge pour la commune était beaucoup trop important, soit un total de 2 650 000€. Par suite, il faudrait effectuer une nouvelle réévaluation de toutes les études (sol, environnemental...) mais également que le Département finisse sa procédure d'expropriation d'un certain nombre de propriétaires le long de cette voie ferrée.

Depuis maintenant quelques mois, il y a une grande volonté de l'Etat, de limiter ce qu'on appelle l'artificialisation des sols c'est donc pour cela que le Département a renoncé à créer cette desserte.

M. le Maire comprend bien qu'il peut y avoir des signes de tension à certaines heures au niveau de la rue de la Poterne, cependant même avec cette réalisation, ceci aurait été trop compliqué (interdire l'accès rue Claude Jean, inverser le sens de circulation de la rue de la Poterne et de la rue Jules Roch).

Il tient à rappeler que cet aménagement permettra de résoudre les soucis d'inondations de la zone des services publics par la pose d'un tuyau afin de soulager la mise en tension des eaux pluviales. De la même manière d'assurer la sécurité des piétons et cycliste.

M. le Maire tient à évoquer au conseil que les travaux sur la ligne Orchies-Coutiches commenceront prochainement.

Pour celles et ceux habitant rue Jean Lagache ou à proximité, ils ont pu constater que depuis quelques heures, que le Département était à l'œuvre à travers l'entreprise Jean Lefebvre, pour la réalisation d'un nouveau tapis de façon à pouvoir, par la suite, accueillir la petite passerelle et les travaux en direction de Landas.

Dire également qu'au niveau de la rue Jean Lagache et de la rue Jules Rieu, il a été décidé d'installer des feux tricolores pour générer une meilleure circulation.

Enfin, un radar a été demandé dans la rue Jules Rieu suite à de nombreuses réclamations de riverains se plaignant de la vitesse des individus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite aménagement.

-16-

SOLIDARITE AVEC LE MAROC ET LA LIBYE

M. le Maire donne la parole à Mme Emilie PLAISANT, conseillère municipale au conseil des enfants et aux parcs.

Il est proposé de voter une subvention de 2 000€ en solidarité avec le Maroc et la Libye en direction de la Croix rouge.

Le séisme qui a frappé le 8 septembre dernier le sud de Marrakech a fait près de 3 000 morts et plus de 5 600 blessés.

Pour la Libye, le chiffre officiel des victimes du cyclone Daniel du 10 septembre dernier est de 3 875 personnes tuées mais le nombre de disparus s'élève à plus de 10 000.

L'aide sera versée à la Croix rouge française pour offrir une aide humanitaire aux victimes de ces deux catastrophes.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir se lever afin de procéder à une minute de silence.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité ladite subvention.

M. Cécil DEMULIER demande s'il est possible, au niveau de la place d'Orchies, que la gendarmerie fasse des contrôles de stop car à certaines heures les personnes grillent le panneau stop. Ceci est vraiment dangereux pour les usagers.

M. le Maire indique que ce point sera communiqué à la nouvelle lieutenant d'Orchies. De plus, il profite de cette occasion pour rebondir sur la récente demande de la lieutenant à savoir sa prise de commandement. En effet, elle souhaiterait la réaliser sur le parvis de la mairie et utiliser la salle du conseil. Cette prise de commandement aura lieu le 11 octobre à partir de 9h30. Il invite donc les membres du conseil à être au rendez-vous.

M. le Maire clôture cette séance.

La séance est levée à 20h45.

	SIGNATURE
Ludovic ROHART	
Guy DERACHE	
Michel PIQUET	

Carine GAU	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Nathalie GABRYELEWICZ	
Marc DUPUIS	
David ACHIN	
Patrick FREMAUT	
Gilda GRIVON	
Roger VANDEVYVERE	
Cécil DEMULIER	
Lise FOUCART	
Sébastien HENNON	
Audrey MILLET	
Emilie PLAISANT	
Marine HERLEM	
Françoise DUPRE-BARTHELEMY (Procuration à Guy DERACHE)	
Marie-Josée MASSON (Procuration à Gilda GRIVON)	
Frédéric SZYMCZAK (Procuration à Didier BAERT)	
Anne-Sophie DEBERDT (Excusée)	
Cécile DUPUIS (Procuration à Nelly THIEFFRY)	
Michel DEPRez (Procuration à Marc DUPUIS)	
Amandine DUQUESNE-PEQUEUX (Procuration à Carine GAU)	
Jérôme DERVAUX (Procuration à Ludovic ROHART)	
André DARRAS (Procuration à Michel PIQUET)	

Jacques LEMAIRE (Procuration à Cécil DEMULIER)	
Matthieu CAUVIN (Excusé)	